

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune **BOURBONNE LES BAINS**DEPARTEMENT  
Haute-Marne**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****Nombre de conseillers :**

- en exercice	19
- présents	18
- votants	19
- absents	1

**OBJET**

Mise à disposition d'un logement rue  
Terrail Lemoine à la Maison de Santé  
Pluridisciplinaire

Le Maire certifie que le compte  
rendu de cette délibération a été  
affiché à la porte de la mairie le 5  
décembre 2019 et que la  
convocation du Conseil avait été  
faite le 29 novembre 2019

**Du 03 décembre 2019**

L'an deux mille dix-neuf le mardi 03 décembre à 20h30

Le Conseil Municipal de la commune de BOURBONNE LES BAINS

Étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale,  
sous la présidence de M. André NOIROT, Maire

Étaient présents : André NOIROT, Elie PERRIOT, Emilie BEAU, Christian  
TROISGROS, Christiane GOURLOT, Patrick BREYER, Bernadette  
CARBILLET, Jean-Marie DENIS, Antoine AARNINK, Catherine THIVET,  
Olivier LADRANGE, Delphine ANDRÉ, Lydia HUGUENOT, Damien  
CORNU, Amélie MOLTER, Jean-Marie HUGUENIN, Ludivine PERRIN  
DEROCHE, Dominique RICHARD BRICE

Procuration(s) : Marie-France MERCIER à Emilie BEAUÉtait(ent) absent(s) excusé(s) : Marie-France MERCIER

Un scrutin a eu lieu, Mme Amélie MOLTER a été nommée pour  
remplir les fonctions de secrétaire.

Madame Amélie MOLTER, Conseillère Municipale, informe le  
Conseil Municipal que la Commune réhabilite actuellement deux  
logements dans l'ancien local du Centre de Proximité, sis Rue Terrail  
Lemoine. Ces deux logements étaient destinés, à l'origine, à être des  
logements d'urgence.

Madame Marie-France MERCIER, adjointe au Maire a été  
contactée par un représentant de la Maison de Santé Pluridisciplinaire  
afin que la Commune mette éventuellement à leur disposition un des  
deux logements à titre gratuit afin de leur permettre de fidéliser des  
médecins ou autre thérapeute en stage à la maison de santé sur le  
territoire.

Cette action sera menée en partenariat avec l'Agence Régionale de  
Santé qui prévoit une enveloppe pour l'achat du mobilier.

Madame Amélie MOLTER, Conseillère Municipale, demande donc  
à l'assemblée de bien vouloir approuver la mise à disposition d'un des  
deux logements à la Maison de Santé Pluridisciplinaire, à titre  
gracieux, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document  
afférent à ce dossier. Le second restera un logement d'urgence.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Bourbonne les Bains le 5 décembre 2019

